Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme MERCHADOU, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. JOUBE à Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

8 – CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE SUR LE GYMNASE ROBERT PAUL

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Blaye est partenaire de l'évènement « Blaye en état d'art » porté par l'association « Blaye villa des arts » dont la finalité est de rendre l'art contemporain accessible à toutes et tous.

Du 11 au 15 juin 2025, la Citadelle et le centre-ville accueilleront près de 500 œuvres et une quarantaine d'artistes venant de tous les horizons que le public pourra rencontrer.

Pour cette 5ème édition, l'association a notamment souhaité proposer la réalisation d'une œuvre de l'artiste Nayf sur le bardage du gymnase Robert Paul.

Cette fresque de 3,65 m de haut et 29 m de long, intitulée *Cap Vert Blaye*, est inspirée de navires datant du 17ème siècle, du cep de vigne et d'espèces animales et végétales sauvages présents dans le blayais, telles que l'anguille, le papillon flambé et l'angélique. Ce projet a reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France le 22 avril 2025.

La réalisation de cette fresque s'inspirant de nombreux symboles représentant le territoire nécessite la signature d'une convention entre la Ville et l'association « Blaye villa des arts » afin de formaliser les obligations réciproques de chaque partie.

Une fois réalisée, cette œuvre reviendra de plein droit à la Ville de Blaye.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette

convention et tout acte y afférent.

La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 7 mai 2025 et a émis un avis favorable.
La commission n°4 (Sport / Jeunesse / Vie Maritime / Gestion Des Salles) s'est réunie le 12 mai 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/05/25
Identifiant de télétransmission : 033-213300585000 14-20250520-75665-CC-1-1

le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYTIAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE